



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°75-2024-408

PUBLIÉ LE 9 JUILLET 2024

# Sommaire

## **Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage**

75-2024-07-09-00007 - Arrêté portant désignation des membres de la commission de sélection des candidatures à un recrutement sans concours dans le corps des agents administratifs des Finances publiques dans le département de Paris (1 page) Page 3

## **Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / Unité départementale de Paris**

75-2024-06-25-00012 - Arrêté portant Agrément accord ACTION (2 pages) Page 5

75-2024-07-01-00016 - Arrêté portant agrément accord BOUYGUES TELECOM (2 pages) Page 8

75-2024-07-03-00008 - Arrêté portant agrément accord CEA (2 pages) Page 11

75-2024-07-01-00017 - Arrêté portant agrément accord CHARLESTOWN (2 pages) Page 14

75-2024-07-03-00009 - Arrêté portant agrément accord CLUB MED (2 pages) Page 17

75-2024-07-01-00018 - Arrêté portant agrément accord COLAS SA (2 pages) Page 20

75-2024-06-25-00013 - Arrêté portant agrément accord ELSAN (2 pages) Page 23

75-2024-06-25-00016 - Arrêté portant agrément accord FURSAC (2 pages) Page 26

75-2024-07-01-00013 - Arrêté portant agrément accord GIE PV-CP SERVICES HOLDING (2 pages) Page 29

75-2024-06-25-00017 - Arrêté portant agrément accord KERING (2 pages) Page 32

75-2024-06-25-00014 - Arrêté portant agrément accord NEOXAM (2 pages) Page 35

75-2024-06-25-00018 - Arrêté portant agrément accord ODDO BHF SCA (2 pages) Page 38

75-2024-06-28-00019 - Arrêté portant agrément accord ONE POINT (2 pages) Page 41

75-2024-07-01-00019 - Arrêté portant agrément accord PIERRE ET VACANCES SA (2 pages) Page 44

75-2024-06-25-00019 - Arrêté portant agrément accord SOPRA STERIA GROUP (2 pages) Page 47

75-2024-07-01-00014 - Arrêté portant agrément accord TRIOMPHE SECURITE (2 pages) Page 50

75-2024-07-04-00017 - Arrêté portant agrément accord UES NEXT (2 pages) Page 53

75-2024-07-01-00015 - Arrêté portant agrément accord YOUNITED ET YOUNITED CREDIT (2 pages) Page 56

75-2024-06-25-00015 - Arrêté portant agrément SMCP GROUP (2 pages) Page 59

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-07-09-00007

Arrêté portant désignation des membres de la  
commission de sélection des candidatures à un  
recrutement sans concours dans le corps des  
agents administratifs des Finances publiques  
dans le département de Paris

**Arrêté portant désignation des membres de la commission de sélection  
des candidatures à un recrutement sans concours  
dans le corps des agents administratifs des Finances publiques  
dans le département de Paris**

La Directrice générale des Finances publiques,

Vu le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 qui a modifié le décret n° 2010-984 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des agents administratifs des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 13 juin 2024, publié au JO du 15 juin 2024, autorisant l'ouverture au titre de l'année 2024 d'un recrutement sans concours d'agents administratifs des Finances publiques.

A R R Ê T E :

Article 1 : sont désignés membres de la commission de sélection compétente à l'égard du recrutement sans concours dans le corps des agents administratifs des Finances publiques dans le département de Paris :

- Monsieur Olivier WINCKLER, Administrateur des Finances publiques adjoint, Responsable de la Division des affaires foncières et de l'enregistrement, à la DRFIP d'Île-de-France et de Paris ;
- 
- Madame Delphine LANGLOIS, Inspectrice des Finances publiques, Division de la formation professionnelle, à la DRFIP d'Île-de-France et de Paris ;
- Monsieur Xavier MESTAS, Conseiller recrutement, France Travail, Agence Paul Lelong à Paris.

Article 2 : est nommé en qualité de président de la commission de sélection précitée, M. Olivier WINCKLER, Administrateur des Finances publiques adjoint, Responsable de la Division des affaires foncières et de l'enregistrement à la DRFIP d'Île-de-France et de Paris.

Article 3 : les dispositions du présent arrêté prennent effet au 9 juillet 2024.

Fait à Paris, le 9 juillet 2024

Pour la Directrice générale et par délégation,

signé

Céline VILLENEUVE,  
Administratrice des Finances publiques adjointe

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

75-2024-06-25-00012

Arrêté portant Agrément accord ACTION



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

Unité départementale de Paris

**ARRÊTÉ  
PORTANT AGRÉMENT DE L'ACCORD D'ENTREPRISE D'ACTION FRANCE EN FAVEUR DES  
TRAVAILLEURS HANDICAPÉS**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE  
OFFICIER DU MERITE MARITIME**

- VU** le code du travail, et notamment les articles L. 5212-8, R. 5212-15 ;
- VU** l'arrêté IDF-2021-11-18-00002 du 18 novembre 2021, de Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France (DRIEETS) en matière administrative ;
- VU** la décision n° 2023-010 du 13 janvier 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité départementale de Paris ;
- VU** la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, notamment son article 67 ;
- VU** le décret n°2019-521 du 27 mai 2019 relatif à la mise en œuvre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;
- VU** l'accord d'entreprise d'ACTION FRANCE déposé avant le 6 novembre 2023;
- VU** la demande d'agrément de l'accord collectif de l'entreprise ACTION déposée avant le 31 mai 2024 ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :**

L'accord d'ENTREPRISE en faveur des travailleurs handicapés, conclu le 26 octobre 2023 entre les partenaires sociaux et

**ACTION FRANCE  
11 RUE DE CAMBRAI  
75019 PARIS**

Et enregistré sous le numéro T07523061564, est agréé pour une durée de trois années, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

## **ARTICLE 2 :**

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Région d'Île de France, de la préfecture de Paris, accessibles sur le site Internet de la préfecture de la Région d'Île de France, préfecture de Paris : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)

Fait à Paris, le 25 juin 2024,

**P/ le Préfet,  
le directeur adjoint de la direction régionale et  
interdépartementale de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,  
Directeur de l'unité départementale de Paris**

signé

**Jean-François DALVAI**

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

75-2024-07-01-00016

Arrêté portant agrément accord BOUYGUES  
TELECOM



Unité départementale de Paris

**ARRÊTÉ  
PORTANT AGRÉMENT DE L'ACCORD D'ENTREPRISE DE BOUYGUES TELECOM FRANCE EN FAVEUR  
DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE  
OFFICIER DU MERITE MARITIME**

**VU** le code du travail, et notamment les articles L. 5212-8, R. 5212-15 ;  
**VU** l'arrêté IDF-2021-11-18-00002 du 18 novembre 2021, de Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France (DRIEETS) en matière administrative ;  
**VU** la décision n° 2023-010 du 13 janvier 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité départementale de Paris ;  
**VU** la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, notamment son article 67 ;  
**VU** le décret n°2019-521 du 27 mai 2019 relatif à la mise en œuvre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;  
**VU** l'accord d'entreprise de BOUYGUES TELECOM déposé le 28 février 2024 ;  
**VU** la demande d'agrément de l'accord collectif de l'entreprise BOUYGUES TELECOM déposée avant le 31 mai 2024 ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :**

L'accord d'ENTREPRISE en faveur des travailleurs handicapés, conclu le 23 février 2024 entre les partenaires sociaux et

**BOUYGUES TELECOM  
37-39 RUE BOISSIERE  
75016 PARIS**

Et enregistré sous le numéro T09224063608, est agréé pour une durée de trois années, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

## **ARTICLE 2 :**

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Région d'Île de France, de la préfecture de Paris, accessibles sur le site Internet de la préfecture de la Région d'Île de France, préfecture de Paris : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)

Fait à Paris, le 01 juillet 2024,

**P/ le Préfet,  
le directeur adjoint de la direction régionale et  
interdépartementale de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,  
Directeur de l'unité départementale de Paris**

**signé**

**Jean-François DALVAI**

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

75-2024-07-03-00008

Arrêté portant agrément accord CEA



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

Unité départementale de Paris

**ARRÊTÉ**

**PORTANT AGRÉMENT DE L'ACCORD D'ENTREPRISE DU COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET  
AUX ENERGIES ALTERNATIVES EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE  
OFFICIER DU MERITE MARITIME**

**VU** le code du travail, et notamment les articles L. 5212-8, R. 5212-15 ;

**VU** l'arrêté IDF-2021-11-18-00002 du 18 novembre 2021, de Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France (DRIEETS) en matière administrative ;

**VU** la décision n° 2023-010 du 13 janvier 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité départementale de Paris ;

**VU** la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, notamment son article 67 ;

**VU** le décret n°2019-521 du 27 mai 2019 relatif à la mise en œuvre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;

**VU** l'accord d'entreprise du COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES déposé le 24 janvier 2024 ;

**VU** la demande d'agrément de l'accord collectif de l'entreprise COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES déposée avant le 31 mai 2024 ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :**

L'accord d'ENTREPRISE en faveur des travailleurs handicapés, conclu le 14 décembre 2023 entre les partenaires sociaux et

**COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES  
25 RUE LEBLANC  
DRHRS/S2CDS CEA Paris Saclay Pc n°85  
75015 Paris**

Et enregistré sous le numéro T07524064008, est agréé pour une durée de trois années, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

## **ARTICLE 2 :**

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Région d'Île de France, de la préfecture de Paris, accessibles sur le site Internet de la préfecture de la Région d'Île de France, préfecture de Paris : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)

Fait à Paris, le 03 juillet 2024,

**P/ le Préfet,  
le directeur adjoint de la direction régionale et  
interdépartementale de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,  
Directeur de l'unité départementale de Paris**

**signé**

**Jean-François DALVAI**

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

75-2024-07-01-00017

Arrêté portant agrément accord  
CHARLESTOWN



Unité départementale de Paris

**ARRÊTÉ  
PORTANT AGRÉMENT DE L'ACCORD D'ENTREPRISE DE CHARLESTOWN FRANCE EN FAVEUR DES  
TRAVAILLEURS HANDICAPÉS**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE  
OFFICIER DU MERITE MARITIME**

**VU** le code du travail, et notamment les articles L. 5212-8, R. 5212-15 ;  
**VU** l'arrêté IDF-2021-11-18-00002 du 18 novembre 2021, de Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France (DRIEETS) en matière administrative ;  
**VU** la décision n° 2023-010 du 13 janvier 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité départementale de Paris ;  
**VU** la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, notamment son article 67 ;  
**VU** le décret n°2019-521 du 27 mai 2019 relatif à la mise en œuvre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;  
**VU** l'accord d'entreprise de CHARLESTOWN déposé le 13 mai 2024 ;  
**VU** la demande d'agrément de l'accord collectif de l'entreprise CHARLESTOWN déposée avant le 31 mai 2024 ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :**

L'accord d'ENTREPRISE en faveur des travailleurs handicapés, conclu le 29 mars 2024 entre les partenaires sociaux et

**CHARLESTOWN**  
2 Rue du Capitaine Scott  
75015 Paris

Et enregistré sous le numéro T07524066403, est agréé pour une durée de trois années, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

## **ARTICLE 2 :**

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Région d'Île de France, de la préfecture de Paris, accessibles sur le site Internet de la préfecture de la Région d'Île de France, préfecture de Paris : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)

Fait à Paris, le 01 juillet 2024,

**P/ le Préfet,  
le directeur adjoint de la direction régionale et  
interdépartementale de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,  
Directeur de l'unité départementale de Paris**

**signé**

**Jean-François DALVAI**

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

75-2024-07-03-00009

Arrêté portant agrément accord CLUB MED



Unité départementale de Paris

**ARRÊTÉ  
PORTANT AGRÉMENT DE L'ACCORD D'ENTREPRISE DU CLUB MED EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS  
HANDICAPÉS**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE  
OFFICIER DU MERITE MARITIME**

**VU** le code du travail, et notamment les articles L. 5212-8, R. 5212-15 ;  
**VU** l'arrêté IDF-2021-11-18-00002 du 18 novembre 2021, de Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France (DRIEETS) en matière administrative ;  
**VU** la décision n° 2023-010 du 13 janvier 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité départementale de Paris ;  
**VU** la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, notamment son article 67 ;  
**VU** le décret n°2019-521 du 27 mai 2019 relatif à la mise en œuvre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;  
**VU** l'accord d'entreprise du CLUB MED déposé le 23 mai 2024 ;  
**VU** la demande d'agrément de l'accord collectif de l'entreprise CLUB MED déposée avant le 31 mai 2024;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :**

L'accord d'ENTREPRISE en faveur des travailleurs handicapés, conclu le 22 mai 2024 entre les partenaires sociaux et

CLUB MED  
11 RUE DE CAMBRAI  
75019 Paris

Et enregistré sous le numéro T07524066704, est agréé pour une durée de trois années, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

## **ARTICLE 2 :**

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Région d'Île de France, de la préfecture de Paris, accessibles sur le site Internet de la préfecture de la Région d'Île de France, préfecture de Paris : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)

Fait à Paris, le 03 juillet 2024,

**P/ le Préfet,  
le directeur adjoint de la direction régionale et  
interdépartementale de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,  
Directeur de l'unité départementale de Paris**

**signé**

**Jean-François DALVAI**

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

75-2024-07-01-00018

Arrêté portant agrément accord COLAS SA



Unité départementale de Paris

**ARRÊTÉ  
PORTANT AGRÉMENT DE L'ACCORD DE GROUPE DE COLAS SA EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS  
HANDICAPÉS**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE  
OFFICIER DU MERITE MARITIME**

- VU** le code du travail, et notamment les articles L. 5212-8, R. 5212-15 ;
- VU** l'arrêté IDF-2021-11-18-00002 du 18 novembre 2021, de Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France (DRIEETS) en matière administrative ;
- VU** la décision n° 2023-010 du 13 janvier 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité départementale de Paris ;
- VU** la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, notamment son article 67 ;
- VU** le décret n°2019-521 du 27 mai 2019 relatif à la mise en œuvre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;
- VU** l'accord de groupe de COLAS SA déposé le 22 mai 2024 ;
- VU** la demande d'agrément de l'accord collectif du groupe COLAS SA déposée avant le 31 mai 2024 ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :**

L'accord de GROUPE en faveur des travailleurs handicapés, conclu le 21 mai 2024 entre les partenaires sociaux et

COLAS SA  
1 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA  
75015 Paris

Et enregistré sous le numéro T07524066680, est agréé pour une durée de trois années, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

## **ARTICLE 2 :**

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Région d'Île de France, de la préfecture de Paris, accessibles sur le site Internet de la préfecture de la Région d'Île de France, préfecture de Paris : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)

Fait à Paris, le 01 juillet 2024,

**P/ le Préfet,  
le directeur adjoint de la direction régionale et  
interdépartementale de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,  
Directeur de l'unité départementale de Paris**

**signé**

**Jean-François DALVAI**

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

75-2024-06-25-00013

Arrêté portant agrément accord ELSAN



Unité départementale de Paris

**ARRÊTÉ  
PORTANT AGRÉMENT DE L'ACCORD DE GROUPE D'ELSAN EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS  
HANDICAPÉS**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE  
OFFICIER DU MERITE MARITIME**

- VU** le code du travail, et notamment les articles L. 5212-8, R. 5212-15 ;
- VU** l'arrêté IDF-2021-11-18-00002 du 18 novembre 2021, de Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France (DRIEETS) en matière administrative ;
- VU** la décision n° 2023-010 du 13 janvier 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité départementale de Paris ;
- VU** la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, notamment son article 67 ;
- VU** le décret n°2019-521 du 27 mai 2019 relatif à la mise en œuvre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;
- VU** l'accord de groupe d'ELSAN déposé le 20 mars 2024 ;
- VU** la demande d'agrément de l'accord collectif du groupe ELSAN déposée avant le 31 mai 2024 ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :**

L'accord de GROUPE en faveur des travailleurs handicapés, conclu le 19 mars 2024 entre les partenaires sociaux et

ELSAN SAS  
58 RUE LA BOETIE  
75008 Paris

Et enregistré sous le numéro T07524065344, est agréé pour une durée de trois années, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

## **ARTICLE 2 :**

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Région d'Île de France, de la préfecture de Paris, accessibles sur le site Internet de la préfecture de la Région d'Île de France, préfecture de Paris : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)

Fait à Paris, le 25 juin 2024,

**P/ le Préfet,  
le directeur adjoint de la direction régionale et  
interdépartementale de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,  
Directeur de l'unité départementale de Paris**

**signé**

**Jean-François DALVAI**

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

75-2024-06-25-00016

Arrêté portant agrément accord FURSAC



Unité départementale de Paris

**ARRÊTÉ  
PORTANT AGRÉMENT DE L'ACCORD D'ENTREPRISE DE FURSAC EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS  
HANDICAPÉS**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE  
OFFICIER DU MERITE MARITIME**

- VU** le code du travail, et notamment les articles L. 5212-8, R. 5212-15 ;
- VU** l'arrêté IDF-2021-11-18-00002 du 18 novembre 2021, de Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France (DRIEETS) en matière administrative ;
- VU** la décision n° 2023-010 du 13 janvier 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité départementale de Paris ;
- VU** la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, notamment son article 67 ;
- VU** le décret n°2019-521 du 27 mai 2019 relatif à la mise en œuvre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;
- VU** l'accord d'entreprise de FURSAC déposé le 13 mars 2024;
- VU** la demande d'agrément de l'accord collectif de l'entreprise FURSAC déposée avant le 31 mai 2024 ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :**

L'accord d'ENTREPRISE en faveur des travailleurs handicapés, conclu le 12 mars 2024 entre les partenaires sociaux et

FURSAC  
112 RUE DE RICHELIEU  
75002 PARIS 2

Et enregistré sous le numéro T07524065212, est agréé pour une durée de trois années, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

## **ARTICLE 2 :**

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Région d'Île de France, de la préfecture de Paris, accessibles sur le site Internet de la préfecture de la Région d'Île de France, préfecture de Paris : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)

Fait à Paris, le 25 juin 2024,

**P/ le Préfet,  
le directeur adjoint de la direction régionale et  
interdépartementale de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,  
Directeur de l'unité départementale de Paris**

**signé**

**Jean-François DALVAI**

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

75-2024-07-01-00013

Arrêté portant agrément accord GIE PV-CP  
SERVICES HOLDING



Unité départementale de Paris

**ARRÊTÉ**

**PORTANT AGRÉMENT DE L'ACCORD DE GROUPE DE GIE PV-CP SERVICES HOLDING EN FAVEUR DES  
TRAVAILLEURS HANDICAPÉS**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE  
OFFICIER DU MERITE MARITIME**

**VU** le code du travail, et notamment les articles L. 5212-8, R. 5212-15 ;

**VU** l'arrêté IDF-2021-11-18-00002 du 18 novembre 2021, de Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France (DRIETS) en matière administrative ;

**VU** la décision n° 2023-010 du 13 janvier 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité départementale de Paris ;

**VU** la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, notamment son article 67 ;

**VU** le décret n°2019-521 du 27 mai 2019 relatif à la mise en œuvre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;

**VU** l'accord de groupe de GIE PV-CP SERVICES HOLDING déposé le 21 mai 2024 ;

**VU** la demande d'agrément de l'accord collectif du groupe GIE PV-CP SERVICES HOLDING déposée avant le 31 mai 2024 ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :**

L'accord de GROUPE en faveur des travailleurs handicapés, conclu le 13 mai 2024 entre les partenaires sociaux et

**GIE PV-CP SERVICES HOLDING  
11 RUE DE CAMBRAI  
75019 Paris**

Et enregistré sous le numéro T07524066594, est agréé pour une durée de trois années, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

## **ARTICLE 2 :**

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Région d'Île de France, de la préfecture de Paris, accessibles sur le site Internet de la préfecture de la Région d'Île de France, préfecture de Paris : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)

Fait à Paris, le 01 juillet 2024,

**P/ le Préfet,  
le directeur adjoint de la direction régionale et  
interdépartementale de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,  
Directeur de l'unité départementale de Paris**

**signé**

**Jean-François DALVAI**

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

75-2024-06-25-00017

Arrêté portant agrément accord KERING



Unité départementale de Paris

**ARRÊTÉ  
PORTANT AGRÉMENT DE L'ACCORD D'ENTREPRISE DE L'UES KERING EN FAVEUR DES  
TRAVAILLEURS HANDICAPÉS**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE  
OFFICIER DU MERITE MARITIME**

- VU** le code du travail, et notamment les articles L. 5212-8, R. 5212-15 ;
- VU** l'arrêté IDF-2021-11-18-00002 du 18 novembre 2021, de Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France (DRIEETS) en matière administrative ;
- VU** la décision n° 2023-010 du 13 janvier 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité départementale de Paris ;
- VU** la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, notamment son article 67 ;
- VU** le décret n°2019-521 du 27 mai 2019 relatif à la mise en œuvre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;
- VU** l'accord de l'ENTREPRISE KERING déposé le 06 mai 2024 ;
- VU** la demande d'agrément de l'accord collectif de l'entreprise KERING déposée avant le 31 mai 2024 ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :**

L'accord d'ENTREPRISE en faveur des travailleurs handicapés, conclu le 29 avril 2024 entre les partenaires sociaux et

**UES KERING  
40 RUE DE SEVRES  
75007 PARIS**

Et enregistré sous le numéro T07524066305, est agréé pour une durée de trois années, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

## **ARTICLE 2 :**

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Région d'Île de France, de la préfecture de Paris, accessibles sur le site Internet de la préfecture de la Région d'Île de France, préfecture de Paris : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)

Fait à Paris, le 25 juin 2024,

**P/ le Préfet,  
le directeur adjoint de la direction régionale et  
interdépartementale de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,  
Directeur de l'unité départementale de Paris**

**signé**

**Jean-François DALVAI**

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

75-2024-06-25-00014

Arrêté portant agrément accord NEOXAM



Unité départementale de Paris

**ARRÊTÉ  
PORTANT AGRÉMENT DE L'ACCORD DE GROUPE DE NEOXAM PORTFOLIO MANAGEMENT  
EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE  
OFFICIER DU MERITE MARITIME**

**VU** le code du travail, et notamment les articles L. 5212-8, R. 5212-15 ;  
**VU** l'arrêté IDF-2021-11-18-00002 du 18 novembre 2021, de Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France (DRIETS) en matière administrative ;  
**VU** la décision n° 2023-010 du 13 janvier 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité départementale de Paris ;  
**VU** la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, notamment son article 67 ;  
**VU** le décret n°2019-521 du 27 mai 2019 relatif à la mise en œuvre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;  
**VU** l'accord de GROUPE de NEOXAM PORTFOLIO MANAGEMENT déposé le 6 mai 2024 ;  
**VU** la demande d'agrément de l'accord collectif du groupe NEOXAM PORTFOLIO MANAGEMENT déposée avant le 31 mai 2024 ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :**

L'accord de GROUPE en faveur des travailleurs handicapés, conclu le 17 avril 2024 entre les partenaires sociaux et

**NEOXAM PORTFOLIO MANAGEMENT  
46 RUE NOTRE DAME DES VICTOIRES  
75002 PARIS 2**

Et enregistré sous le numéro T07524066293, est agréé pour une durée de trois années, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

## **ARTICLE 2 :**

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Région d'Île de France, de la préfecture de Paris, accessibles sur le site Internet de la préfecture de la Région d'Île de France, préfecture de Paris : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)

Fait à Paris, le 25 juin 2024,

**P/ le Préfet,  
le directeur adjoint de la direction régionale et  
interdépartementale de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,  
Directeur de l'unité départementale de Paris**

**signé**

**Jean-François DALVAI**

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

75-2024-06-25-00018

Arrêté portant agrément accord ODDO BHF SCA



Unité départementale de Paris

**ARRÊTÉ  
PORTANT AGRÉMENT DE L'ACCORD D'ENTREPRISE D'ODDO BHF SCA EN FAVEUR DES  
TRAVAILLEURS HANDICAPÉS**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE  
OFFICIER DU MERITE MARITIME**

**VU** le code du travail, et notamment les articles L. 5212-8, R. 5212-15 ;  
**VU** l'arrêté IDF-2021-11-18-00002 du 18 novembre 2021, de Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France (DRIEETS) en matière administrative ;  
**VU** la décision n° 2023-010 du 13 janvier 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité départementale de Paris ;  
**VU** la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, notamment son article 67 ;  
**VU** le décret n°2019-521 du 27 mai 2019 relatif à la mise en œuvre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;  
**VU** l'accord d'entreprise d'ODDO BHF SCA déposé le 31 mai 2024 ;  
**VU** la demande d'agrément de l'accord collectif d'entreprise d'ODDO BHF SCA déposée avant le 31 mai 2024;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :**

L'accord d'entreprise en faveur des travailleurs handicapés, conclu le 30 mai 2024 entre les partenaires sociaux et

**ODDO BHF SCA  
12 BOULEVARD DE LA MADELEINE  
75009 PARIS**

Et enregistré sous le numéro T07524067023, est agréé pour une durée de trois années, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

## **ARTICLE 2 :**

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Région d'Île de France, de la préfecture de Paris, accessibles sur le site Internet de la préfecture de la Région d'Île de France, préfecture de Paris : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)

Fait à Paris, le 25 juin 2024,

**P/ le Préfet,  
le directeur adjoint de la direction régionale et  
interdépartementale de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,  
Directeur de l'unité départementale de Paris**

**signé**

**Jean-François DALVAI**

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

75-2024-06-28-00019

Arrêté portant agrément accord ONE POINT



Unité départementale de Paris

**ARRÊTÉ  
PORTANT AGRÉMENT DE L'ACCORD D'UES ONE POINT EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS  
HANDICAPÉS**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE  
OFFICIER DU MERITE MARITIME**

- VU** le code du travail, et notamment les articles L. 5212-8, R. 5212-15 ;
- VU** l'arrêté IDF-2021-11-18-00002 du 18 novembre 2021, de Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France (DRIEETS) en matière administrative ;
- VU** la décision n° 2023-010 du 13 janvier 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité départementale de Paris ;
- VU** la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, notamment son article 67 ;
- VU** le décret n°2019-521 du 27 mai 2019 relatif à la mise en œuvre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;
- VU** l'accord d'UES ONE POINT déposé le 20 mars 2024 ;
- VU** la demande d'agrément de l'accord UES ONE POINT déposée avant le 31 mai 2024 ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :**

L'accord d'entreprise en faveur des travailleurs handicapés, conclu le 26 février 2024 entre les partenaires sociaux et

ONE POINT  
29 rue des Sablons  
75016 PARIS

Et enregistré sous le numéro T07524065341, est agréé pour une durée de trois années, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

## **ARTICLE 2 :**

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Région d'Île de France, de la préfecture de Paris, accessibles sur le site Internet de la préfecture de la Région d'Île de France, préfecture de Paris : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)

Fait à Paris, le 28 juin 2024

**P/ le Préfet,  
le directeur adjoint de la direction régionale et  
interdépartementale de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,  
Directeur de l'unité départementale de Paris**

**signé**

**Jean-François DALVAI**

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

75-2024-07-01-00019

Arrêté portant agrément accord PIERRE ET  
VACANCES SA



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

Unité départementale de Paris

**ARRÊTÉ  
PORTANT AGRÉMENT DE L'ACCORD DE GROUPE DE PIERRE ET VACANCES SA EN FAVEUR DES  
TRAVAILLEURS HANDICAPÉS**

**LE PREFET DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE  
OFFICIER DU MERITE MARITIME**

- VU** le code du travail, et notamment les articles L. 5212-8, R. 5212-15 ;
- VU** l'arrêté IDF-2021-11-18-00002 du 18 novembre 2021, de Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France (DRIEETS) en matière administrative ;
- VU** la décision n° 2023-010 du 13 janvier 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité départementale de Paris ;
- VU** la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, notamment son article 67 ;
- VU** le décret n°2019-521 du 27 mai 2019 relatif à la mise en œuvre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;
- VU** l'accord de groupe de PIERRE ET VACANCES SA déposé le 22 mai 2024 ;
- VU** la demande d'agrément de l'accord collectif du groupe PIERRE ET VACANCES SA déposée avant le 31 mai 2024 ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :**

L'accord de GROUPE en faveur des travailleurs handicapés, conclu le 13 mai 2024 entre les partenaires sociaux et

**PIERRE ET VACANCES SA  
11 RUE DE CAMBRAI  
75019 Paris**

Et enregistré sous le numéro T07524066657, est agréé pour une durée de trois années, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

## **ARTICLE 2 :**

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Région d'Île de France, de la préfecture de Paris, accessibles sur le site Internet de la préfecture de la Région d'Île de France, préfecture de Paris : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)

Fait à Paris, le 01 juillet 2024,

**P/ le Préfet,  
le directeur adjoint de la direction régionale et  
interdépartementale de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,  
Directeur de l'unité départementale de Paris**

**signé**

**Jean-François DALVAI**

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

75-2024-06-25-00019

Arrêté portant agrément accord SOPRA STERIA  
GROUP



Unité départementale de Paris

**ARRÊTÉ  
PORTANT AGRÉMENT DE L'ACCORD DE GROUPE DE SOPRA STERIA EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS  
HANDICAPÉS**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE  
OFFICIER DU MERITE MARITIME**

**VU** le code du travail, et notamment les articles L. 5212-8, R. 5212-15 ;  
**VU** l'arrêté IDF-2021-11-18-00002 du 18 novembre 2021, de Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France (DRIEETS) en matière administrative ;  
**VU** la décision n° 2023-010 du 13 janvier 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité départementale de Paris ;  
**VU** la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, notamment son article 67 ;  
**VU** le décret n°2019-521 du 27 mai 2019 relatif à la mise en œuvre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;  
**VU** l'accord de groupe de SOPRA STERIA déposé le 26 octobre 2023 ;  
**VU** la demande d'agrément de l'accord collectif de groupe de SOPRA STERIA déposée avant le 31 mai 2024 ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :**

L'accord d'entreprise en faveur des travailleurs handicapés, conclu le 10 octobre 2023 entre les partenaires sociaux et

SOPRA STERIA  
6 AVENUE KLEBER  
75016 PARIS

Et enregistré sous le numéro T07523061375, est agréé pour une durée de trois années, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

## **ARTICLE 2 :**

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Région d'Île de France, de la préfecture de Paris, accessibles sur le site Internet de la préfecture de la Région d'Île de France, préfecture de Paris : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)

Fait à Paris, le 25 juin 2024,

**P/ le Préfet,  
le directeur adjoint de la direction régionale et  
interdépartementale de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,  
Directeur de l'unité départementale de Paris**

**signé**

**Jean-François DALVAI**

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

75-2024-07-01-00014

Arrêté portant agrément accord TRIOMPHE  
SECURITE



Unité départementale de Paris

**ARRÊTÉ  
PORTANT AGRÉMENT DE L'ACCORD DE GROUPE DE TRIOMPHE SECURITE EN FAVEUR DES  
TRAVAILLEURS HANDICAPÉS**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE  
OFFICIER DU MERITE MARITIME**

**VU** le code du travail, et notamment les articles L. 5212-8, R. 5212-15 ;  
**VU** l'arrêté IDF-2021-11-18-00002 du 18 novembre 2021, de Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France (DRIEETS) en matière administrative ;  
**VU** la décision n° 2023-010 du 13 janvier 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité départementale de Paris ;  
**VU** la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, notamment son article 67 ;  
**VU** le décret n°2019-521 du 27 mai 2019 relatif à la mise en œuvre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;  
**VU** l'accord de groupe de TRIOMPHE SECURITE déposé le 15 février 2024 ;  
**VU** la demande d'agrément de l'accord collectif du groupe TRIOMPHE SECURITE déposée avant le 31 mai 2024 ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :**

L'accord de GROUPE en faveur des travailleurs handicapés, conclu le 30 janvier 2024 entre les partenaires sociaux et

**TRIOMPHE SECURITE  
41 BOULEVARD ROMAIN ROLLAND  
75014 PARIS 14**

Et enregistré sous le numéro T07524064588, est agréé pour une durée de trois années, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

## **ARTICLE 2 :**

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Région d'Île de France, de la préfecture de Paris, accessibles sur le site Internet de la préfecture de la Région d'Île de France, préfecture de Paris : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)

Fait à Paris, le 01 juillet 2024,

**P/ le Préfet,  
le directeur adjoint de la direction régionale et  
interdépartementale de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,  
Directeur de l'unité départementale de Paris**

**signé**

**Jean-François DALVAI**

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

75-2024-07-04-00017

Arrêté portant agrément accord UES NEXT



Unité départementale de Paris

**ARRÊTÉ  
PORTANT AGRÉMENT DE L'ACCORD DE GROUPE DE L'UES NEXT RADIO TV EN FAVEUR DES  
TRAVAILLEURS HANDICAPÉS**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE  
OFFICIER DU MERITE MARITIME**

**VU** le code du travail, et notamment les articles L. 5212-8, R. 5212-15 ;  
**VU** l'arrêté IDF-2021-11-18-00002 du 18 novembre 2021, de Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France (DRIEETS) en matière administrative ;  
**VU** la décision n° 2023-010 du 13 janvier 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité départementale de Paris ;  
**VU** la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, notamment son article 67 ;  
**VU** le décret n°2019-521 du 27 mai 2019 relatif à la mise en œuvre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;  
**VU** l'accord de groupe de l'UES NEXT RADIO TV déposé le 22 décembre 2023;  
**VU** la demande d'agrément de l'accord collectif de groupe d'UES NEXT RADIO TV déposée avant le 31 mai 2024;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :**

L'accord de GROUPE en faveur des travailleurs handicapés, conclu le 07 décembre 2023 entre les partenaires sociaux et

**NEXT RADIO TV  
2 RUE DU GENERAL DE BOISSIEU  
75015 Paris**

Et enregistré sous le numéro T07523063136, est agréé pour une durée de trois années, du 1<sup>er</sup> janvier 2024

au 31 décembre 2026.

**ARTICLE 2 :**

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Région d'Île de France, de la préfecture de Paris, accessibles sur le site Internet de la préfecture de la Région d'Île de France, préfecture de Paris : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)

Fait à Paris, le 04 juillet 2024,

**P/ le Préfet,  
le directeur adjoint de la direction régionale et  
interdépartementale de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,  
Directeur de l'unité départementale de Paris**

**signé**

**Jean-François DALVAI**

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

75-2024-07-01-00015

Arrêté portant agrément accord YOUNITED ET  
YOUNITED CREDIT



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

Unité départementale de Paris

**ARRÊTÉ  
PORTANT AGRÉMENT DE L'ACCORD D'ENTREPRISE DE YOUNITED FRANCE EN FAVEUR DES  
TRAVAILLEURS HANDICAPÉS**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE  
OFFICIER DU MERITE MARITIME**

**VU** le code du travail, et notamment les articles L. 5212-8, R. 5212-15 ;  
**VU** l'arrêté IDF-2021-11-18-00002 du 18 novembre 2021, de Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France (DRIEETS) en matière administrative ;  
**VU** la décision n° 2023-010 du 13 janvier 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité départementale de Paris ;  
**VU** la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, notamment son article 67 ;  
**VU** le décret n°2019-521 du 27 mai 2019 relatif à la mise en œuvre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;  
**VU** l'accord d'entreprise de YOUNITED déposé le 24 mai 2024 ;  
**VU** la demande d'agrément de l'accord collectif de l'entreprise YOUNITED déposée avant le 31 mai 2024 ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :**

L'accord d'ENTREPRISE en faveur des travailleurs handicapés, conclu le 17 mai 2024 entre les partenaires sociaux et

**YOUNITED  
21 RUE DE CHATEAUDUN  
75009 Paris**

Et enregistré sous le numéro T07524066798, est agréé pour une durée de trois années, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

## **ARTICLE 2 :**

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Région d'Île de France, de la préfecture de Paris, accessibles sur le site Internet de la préfecture de la Région d'Île de France, préfecture de Paris : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)

Fait à Paris, le 01 juillet 2024,

**P/ le Préfet,  
le directeur adjoint de la direction régionale et  
interdépartementale de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,  
Directeur de l'unité départementale de Paris**

**signé**

**Jean-François DALVAI**

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

75-2024-06-25-00015

Arrêté portant agrément SMCP GROUP



Unité départementale de Paris

**ARRÊTÉ  
PORTANT AGRÉMENT DE L'ACCORD DE GROUPE DE SMCP GROUP EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS  
HANDICAPÉS**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE  
OFFICIER DU MERITE MARITIME**

- VU** le code du travail, et notamment les articles L. 5212-8, R. 5212-15 ;
- VU** l'arrêté IDF-2021-11-18-00002 du 18 novembre 2021, de Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France (DRIEETS) en matière administrative ;
- VU** la décision n° 2023-010 du 13 janvier 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité départementale de Paris ;
- VU** la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, notamment son article 67 ;
- VU** le décret n°2019-521 du 27 mai 2019 relatif à la mise en œuvre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;
- VU** l'accord de GROUPE de SMCP GROUP déposé le 13 mars 2024;
- VU** la demande d'agrément de l'accord collectif du groupe SMCP GROUP déposée avant le 31 mai 2024;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :**

L'accord de GROUPE en faveur des travailleurs handicapés, conclu le 27 février 2024 entre les partenaires sociaux et

**SMCP GROUP  
49 RUE ETIENNE MARCEL  
75001 Paris**

Et enregistré sous le numéro T07524065205, est agréé pour une durée de trois années, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

## **ARTICLE 2 :**

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Région d'Île de France, de la préfecture de Paris, accessibles sur le site Internet de la préfecture de la Région d'Île de France, préfecture de Paris : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)

Fait à Paris, le 25 juin 2024,

**P/ le Préfet,  
le directeur adjoint de la direction régionale et  
interdépartementale de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,  
Directeur de l'unité départementale de Paris**

**signé**

**Jean-François DALVAI**